

Réding

Un an de prison pour des violences sur fond d'alcool

C'est l'épilogue d'une soirée, bien alcoolisée, survenue le 29 décembre en soirée dans un appartement à Réding qu'a eu à juger, ce lundi, le tribunal judiciaire de Metz. Le prévenu, jugé en récidive, conteste les accusations de la victime, présente à l'audience, qui arbore de nombreux hématomes au visage.

Par **Delphine DEMATTE** - 03 janv. 2022 à 19:46 | mis à jour le 03 janv. 2022 à 20:57 - Temps de lecture : 2 min



C'est au tribunal judiciaire de Metz qu'a été jugée cette affaire de violences survenue, le 29 décembre, dans un appartement de Réding. Photo archives RL /Maury GOLINI

« Ma femme avait mis du Valium (NDLR : un médicament connu pour ses propriétés anxiolytiques et sédatives). Il a voulu lui prendre et ils ont commencé à se chamailler. Je lui ai mis une claque, il est tombé

par terre et ma femme l'a jeté dehors. Il est tombé dans l'escalier », assure ce prévenu, jugé, ce lundi, en comparution immédiate au tribunal de Metz pour des violences.

Sur fond de jalousie, une dispute a éclaté, le 29 décembre en soirée, entre Michaël Agasucci et la victime. Présent à l'audience, ce dernier arbore des hématomes, plaies, un nez cassé qui lui valent une incapacité temporaire de travail (ITT) de 11 jours et dénonce des menaces avec un couteau que le mis en cause nie formellement.

3 protagonistes et 3 versions

« Nous avons trois protagonistes et trois versions différentes », déplore le président. Thomas Guyard, conseil de la victime, évoque « un homme frappé et massacré par une personne très agressive » en sollicitant du tribunal une expertise médicale de son client ainsi que l'interdiction pour le prévenu d'entrer en contact ou de paraître au domicile de son client. « Moins de deux mois après sa sortie de détention, le prévenu est à nouveau là pour des violences qui l'ont déjà conduit en prison », fulmine la représentante du parquet. « Il y a une constance dans ce dossier : c'est l'alcool des trois protagonistes. Et peu importe le motif, rien ne justifie ces violences à l'égard de la victime. »

ACTUALITÉ DES MARQUES

VOIR LA VIDÉO

Découvrez LEGO® Super Mario™

C'est parti pour un monde d'aventures avec la gamme LEGO® Super Mario™

Inspired by  inivibe

Un an de prison avec maintien en détention est requis à l'encontre du prévenu dont le casier comporte 9 mentions dont 5 pour des infractions liées aux violences.

« Tous manquent peu de crédibilité »

« C'est difficile de séparer le bon grain de l'ivraie », estime Eliott Hellenbrand, conseil du prévenu. Dans ce dossier, c'est un triangle amoureux qui fonctionne très mal et où tous manquent peu de crédibilité. « Mon client n'a pas eu d'autre choix que de défendre sa compagne qui se faisait agresser par cet homme. »

Le tribunal a requalifié les faits en violences volontaires et condamné Michaël Agasucci à un an de prison ferme avec maintien en détention.

Faits-divers - Justice

Réding



À LIRE AUSSI

La Redoute : Offre Blanc jusqu'à -50%*

La Redoute | Sponsorisé

Combien vaut votre voiture ? Découvrez-le en 30 secondes

Vevovo.fr | Sponsorisé

Un chien refuse d'accoucher, quand le vétérinaire voit l'échographie, il appelle la police

Loansocieties | Sponsorisé

N'attendez plus, commandez en avant-première la 1st EDITION 100% électrique